

Vendre en france au benefice d'une association etrangere

Par **lagardere**, le **03/10/2009** à **17:34**

Bonjour,

Ma question est la suivante:

Puis je vendre des produits (produits légaux bien sûr !) en France, au profit d'une association a but non lucratif enregistrée et installée aux USA.

Le produit de la vente est entièrement reversé a l'association americaine.

1) Faut il une structure quelconque en france pour organiser ces ventes ?

Si oui par conséquent

2) Accessoirement est il possible de creer en France une "filiale" de cette assos americaine ?
Ou une association identique avec un president/tresorier etc....

MERCI BEAUCOUP

Lagardere

Par **nais**, le **31/10/2009** à **19:35**

Bonjour,

Je suis confrontée à une problématique similaire entre le Togo et la France, si tu as eu des réponses sur d'autres forums cela m'intéresse beaucoup

Merci d'avance

nais